AR Prefecture
083-218300598-20260820-2026_046-DE
Reçu le 24/08/2026

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de
FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET
Séance du 20 AOUT 2026 - N°2026/046

L'an deux mille vingt-six, le vingt août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace Respelido, sur convocation légale du quatorze août deux mille vingt-six adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-9 à L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Gilbert BRINGANT, maire.

Nombre de Membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	20
Absents	3

Etaient Présent (e) s :
ALLAIN Thierry, ASTIER Marc-Antoine, BOUTEILIER Hervé, BRINGANT Gilbert, CABANERO Karine, CALIENNO Vincent, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CRIADO Éric, FANCHINI Christian, GARCIA Laetitia, HIVER Chloé, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, SBRAGGIA Jean-Louis, VAN GORKUM Valéry

Absent (e) s représenté (e) s :
DORVAUX Jacques représenté par BRINGANT Gilbert
DUVETTE Natalie représentée par FANCHINI Christian
KALKOUL Cyndia représentée par CRIADO Éric
SANSON Cathy représentée par HIVER Chloé
TREMOLIÈLE Inès représentée par MOSTACCI Chrystelle

Absent (e) s excusé (e) s
BRIDOUX-GANI Émilie
LAHERTE Séverine
URVOY Maëlig

Secrétaire de séance : HIVER Chloé

La secrétaire de séance acte de 15 présents, et constate que le quorum est atteint (12 membres minimum)

CONSOLIDATION DES PRETS RELAIS

Rapporteur : Mr Gilbert BRINGANT, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29, relatif aux attributions du Conseil Municipal pour régler par délibération les affaires de la commune ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-3-1, relatif aux contrats de prêt souscrits par les collectivités territoriales ;

VU les délibérations du Conseil Municipal n°2024/023 et 2024/024 en date du 26 septembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mise en ligne le : 22/10/2026 12:10 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE
https://www.intramuros.org/forcalqueiret/documents_administratifs/83668

AR Prefecture
083-218300598-20260820-2026_046-DE
Reçu le 24/08/2026

autorisant la souscription des prêts relais n°00604492022 et n°00605045869 auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur,

VU le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 ;

VU l'offre de financement présentée par le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur en date du 23 juillet 2026 relative à la consolidation des prêts susvisés jointe en annexe ;

CONSIDERANT que pour assurer le financement des investissements du projet de réhabilitation de l'école élémentaire dans l'attente de la perception du FCTVA et de certaines subventions, la commune a souscrit auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur les prêts relais n°00604492022 et n°00605045869, d'un montant respectif de 1.200.000 € et 1.750.000 € ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la consolidation desdits prêts arrivant à échéance afin d'éviter la poursuite du paiement d'intérêts intercalaires sans amortissement du capital ;

CONSIDÉRANT que le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a fait la proposition suivante pour la consolidation :

- Montant consolidé : 2.950.000 €
- Durée : 30 ans
- Type de taux : fixe
- Taux fixe : 4,57 %, figé par l'envoi à la banque d'un courriel de confirmation
- Périodicité des échéances : mensuelles
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Montant de l'échéance mensuelle : 15 070,16 €
- Coût total des intérêts sur la durée du prêt : 2.475.260,89 €
- Frais de dossier : 2.950 €
- Pas de parts sociales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité
4 contre : CRIADO Éric - FANCHINI Christian - KALKOUL Cyndia par procuration à CRIADO Éric - DUVETTE Natalia par procuration à FANCHINI Christian

- **DECIDE** de consolider les prêts relais n°00604492022 et n°00605045869 à hauteur de 2.950.000 € auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, aux conditions énumérées ci-dessus, à savoir un taux fixe de 4,57 % sur 30 ans, remboursable par échéances mensuelles constantes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Gilbert BRINGANT

MAIRIE de FORCALQUEIRET (VAR)

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en préfecture le 24.08.2026
- Publication le 24.08.2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mise en ligne le : 22/10/2026 12:10 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE
https://www.intramuros.org/forcalqueiret/documents_administratifs/83668